

## → LE SAVIEZ-VOUS ?



**1 salarié sur 2** en arrêt de **plus de 6 mois** ne reprendra probablement pas son travail...

► Mais les salariés bénéficiant de dispositifs de prévention adaptés ont 50 % de chances en plus de maintenir leur emploi après un arrêt de travail de longue durée.

L'accompagnement par la cellule PDP est réalisé dans le **respect des règles de confidentialité.**



La cellule PDP peut être **sollicitée à tout moment** pour des animations de sensibilisations.



Selon l'article L.4121-1 du code du travail, « **l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs** ».



## → QUI SOMMES-NOUS ?

PST38 agit en faveur de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) notamment à travers sa « cellule PDP » composée de spécialistes, et en collaboration avec les acteurs locaux du maintien en emploi



## → NOTRE OBJECTIF

### Lutter contre la désinsertion professionnelle

- 🕒 **Sécuriser le parcours professionnel** des salariés en maintenant leur employabilité grâce à une expertise dédiée et personnalisée.
- 🕒 **Proposer des sensibilisations aux employeurs** leur permettant de détecter précocement les situations et les salariés en risque de désinsertion professionnelle et d'agir.

## POUR NOUS CONTACTER

✉ cellulePDP@pst38.org ☎ 04.76.23.47.30

PST38  
www.pst38.org  
15 rue des Bergeronnettes  
38100 GRENOBLE – 04 76 40 09 09



**LIEN UTILE**  
Téléchargez la version numérique

# CELLULE PDP

## Prévention de la désinsertion professionnelle

Salariés, employeurs, ne restez pas seuls !



**PST38**  
Prévention et Santé au Travail

**présanse**  
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

## → QUI EST CONCERNÉ ?

Tout salarié, en poste ou en arrêt de travail, suivi par le service de Prévention et de Santé au Travail PST38 :



- ▶ Potentiellement vulnérable du fait de son état de santé difficilement compatible avec la poursuite de son activité.
- ▶ En risque d'inaptitude au poste de travail (à court, moyen ou long terme).

## → QUELS BÉNÉFICES ?

| EMPLOYEUR  | SALARIE   |
|--|---|
| Levier d'amélioration des conditions de travail, de motivation et d'inclusion des travailleurs                   | ● Accompagnement individuel et personnalisé   |
| Réduction de l'absentéisme, du turn-over, des TMS, des restrictions d'aptitude et des déclarations d'inaptitude. | ● Un soutien et une remobilisation pour rester acteur de son projet professionnel et de son maintien en emploi. |
| Un maintien des compétences de l'entreprise.   | ● Une aide à l'orientation vers les partenaires adaptés à la situation.   |
| Un dialogue social apaisé et un collectif de travail renforcé.   | ● Accompagnement à l'élaboration du dossier RQTH.   |
| Une aide à l'obtention de moyens techniques et financiers.   | ● Maintien d'une activité compatible avec l'état de santé (ex : aménagement de poste ou du temps de travail).   |
|  | ● Un accompagnement social et accompagnement à la reconversion.   |

## → QUAND FAIRE APPEL À NOUS ?

✓ À tout moment et le plus tôt possible, pour éviter le risque d'inaptitude.



## → COMMENT FAIRE APPEL À NOUS ?

### 1 ÉTAPE 1

L'employeur ou le salarié peuvent :

- Solliciter une visite auprès du médecin du travail
- Contacter directement la cellule PDP pour une prise en charge.

### 2 ÉTAPE 2

Nous recevons le salarié pour un entretien et définissons ensemble le plan d'action à mettre en place pour son maintien en emploi.

### 3 ÉTAPE 3

Nous travaillons en collaboration avec le médecin du travail et le salarié :

→ **Au maintien dans l'emploi interne** à votre structure : aménagement de poste, reclassement sur un autre poste, accompagnement à la réintégration dans les équipes, aide à la constitution de dossier MDPH, etc.

→ **Au maintien en emploi (reclassement externe ou reconversion)** : accompagnement vers un nouveau projet professionnel, travail sur les freins à la remobilisation, orientation vers nos partenaires (CEP, bilans de compétences, etc.).



Nous pouvons également accompagner les salariés sur le plan social :

Évaluation et accompagnement sur les droits à la retraite, conseils autour de la pension d'invalidité, Allocation Adulte Handicapé, Prévoyance, etc..